

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Référence
2026_12

Objet de la délibération
Actualisation des frais d'écolage, montants demandés aux communes de Solterre et Cortrat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Date de la convocation
02/03/2026

Date d'affichage
02/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire.

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M BESSE Gérard

Objet de la délibération : Actualisation des frais d'écolage, montants demandés aux communes de Solterre et Cortrat

Vu le code général des collectivités territoriales
Considérant le rapport de la réunion du Comité des affaires scolaires réuni le 24/02/2026, au sein duquel sont mentionnés les participations des communes de Solterre et Cortrat pour l'année scolaire 2024/2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Acte les participations suivantes :

Participation pour un élève scolarisé en école élémentaire pour l'année scolaire 2024/2025 : 667.29 €

Participation pour un élève scolarisé en école maternelle : 1 717.41 €

Participation pour un élève fréquentant le restaurant scolaire : 536.83 €

Pour la commune de Solterre montant des frais d'écolage 2024/2025 :

23 enfants du primaire X 667.29 = 15 347.67€

7 enfants de maternelle X 1 717.41 = 12 021.87€

30 enfants du restaurant scolaire x 536.83 = 16 104.9€

Total participation Solterre : 43 474.44 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260312-2026_12-DE



Pour la commune de Cortrat, montant des frais d'écolage 2024/2025

7 enfants du primaire X 667.29 = 4 671.03 €

2 enfants de la maternelle X 1 717.41= 3 434.82 €

9 enfants du restaurant scolaire X 536.83 = 4 831.47 €

Total participation Cortrat : 12 937.32 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/03/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de MONTCRESSON' around the top edge and '(Loiret)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms.